

## **L'économie marocaine à la lumière de COVID 19 entre mesures et accompagnements : cas des TPME**

## **The moroccan economy in the era of COVID during measures and support programs : case of VSMEs**

**LOUKILI Mohamed Amine**

Doctorant chercheur

Faculté Pluridisciplinaire de Nador - FPN

Université Mohammed Premier Oujda - UMP

Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaire en Territoire, Entrepreneuriat et Droit des Affaires « LERITEDA »

Maroc

**m.mloukili@ump.ac.ma**

**SAIL Sara**

Doctorant chercheur

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,

Université Hassan II Casablanca

Laboratoire Ingénierie Scientifique des Organisations « ISO »

Maroc

**Sarasail788@gmail.com**

**Date de soumission : 22/05/2022**

**Date d'acceptation : 03/08/2022**

**Pour citer cet article :**

LOUKILI M. A. & SAIL S. (2022) « L'économie marocaine à la lumière de COVID 19 entre mesures et accompagnements : cas des TPME », Revue Internationale du chercheur «Volume 3: Numéro 3» pp : 50 - 75

## Résumé

Le but de cette recherche est d'étudier l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des TPME, et aussi, de mettre en évidence le lien entre l'état de crise lié à la covid-19 et l'amélioration et l'accélération de la réflexion des TPME marocaines sur des modes de financement plus adaptés et attendus depuis longtemps. Devant ce fait, nous nous sommes basés sur les statistiques établies par le haut-commissariat des plans sur les effets de la crise sanitaire sur les entreprises et complété ces statistiques par une recherche des études empiriques élaborées dans ce sens par la confédération générale des entreprises au Maroc (CGEM), la confédération marocaine des TPME et des études empiriques des autres chercheurs au Maroc. Il ressort de l'analyse des résultats que malgré que l'Etat marocain a fourni des efforts qui sont très importants, ils demeurent insuffisants pour garantir la survie et la continuité de l'activité des TPME car il ne s'agit pas d'améliorer seulement le financement, mais chercher à accompagner ces PME pour qu'elles puissent tirer le meilleur de ce financement.

**Mots clés :** Impact économique; crise sanitaire; mesures d'appui; la très petite et moyenne entreprise; maroc.

## Abstract

The research aims to study the impact of the health crisis on the financial situation of SMEs, and also to highlight the link between the state of crisis related to covid-19 and the improvement and acceleration of the reflection of Moroccan SMEs on more adapted and long-awaited financing methods. In view of this fact, we based ourselves on the statistics drawn up by the High Commission for Planning on the effects of the health crisis on businesses and supplemented these statistics with a search for empirical studies drawn up in this respect by the General Confederation of Enterprises in Morocco (CGEM), the Moroccan Confederation of Very Small Enterprises and SMEs and the Chamber of Commerce and Industry of the Casablanca-Settat region.

The analysis of the results shows that although the Moroccan State has made significant efforts, they are still insufficient to guarantee the survival and continuity of the activity of SMEs, because it is not only a question of improving financing, but also of accompanying these SMEs so that they can make the most of this financing.

**Keywords :** Economic growth; health crisis; supporting measures; very small and medium-sized enterprises; morocco.

## Introduction

La pandémie sanitaire Covid-19 est probablement l'événement le plus important qui ait affecté l'ensemble de l'économie mondiale au début des années 2000, la nouvelle maladie coronavirus, COVID-19, a considérablement modifié la vie des gens et l'économie mondiale, nationale, régional, et sur tous les niveaux.

Les dégâts causés par Covid-19 font des ravages non seulement en termes de santé, mais aussi en termes de disparition d'entreprises. Certains ont miraculeusement survécu en raison de la nature de leur activité, d'autres ont été gravement touchés, et les plus chanceux ont été ceux qui ont pris la vague d'activité opportuniste.

La pandémie de COVID-19 a causé des difficultés importantes pour les environnements des entreprises à l'échelle mondiale. Les mesures de verrouillage et la réduction de la mobilité ont créé de nombreux obstacles au sein de la chaîne d'approvisionnement et ont menacé la continuité des activités de toutes les entreprises, sur un large éventail de types d'entités, des sociétés cotées (Rababah et al., 2020) aux petites et moyennes entreprises (PME) (Kalemli-Ozcan et al., 2020).

L'économie du Maroc a fait face, aussi bien que les autres pays du monde, à une crise économique extrêmement difficile et complexe. Cette crise provoquée par le choc de la Covid-19 est, à la différence des crises précédentes, singulière et multicanale. Elle altère le système productif par un double choc d'offre et de demande, amplifié, de passage, par une crise de confiance.

La crise sanitaire causée par le coronavirus a affecté négativement les entreprises économiques marocaines à hauteur de 57%, mais les PME sont les plus touchées en raison de leur vulnérabilité aux risques environnementaux et systémiques. Les PME représentent 93% de la structure économique nationale.

Pour la première fois, les PME marocaines ont été confrontées à un nouveau type de crise et se sont trouvées dans l'incapacité de gérer des risques importants ou de financer les coûts de la crise. En outre, les fermetures forcées, la réduction du chiffre d'affaires, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre sont des mesures de précaution de l'état d'urgence, qui ont perturbé les activités de 57% des entreprises, dont les PME représentent 98%.

Nonobstant, et en réponse à cette crise, le Maroc a rapidement reconnu l'ampleur de l'impact de la crise sur la structure de l'économie et a été l'un des pays pionniers à proposer un ensemble de mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises à savoir juridiques comme la création d'un fond spécial pour la gestion de la pandémie ; fiscales à savoir l'extension des délais de déclaration et de paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS), sociales comme l'indemnisation des salariés en arrêt d'activité et suspension du paiement des cotisations sociales dus à la CNSS, et de type monétaire comme le report des échéances de crédit ainsi que le dispositif « DAMAN OXYGENE » .

Au moment de notre recherche (février 2022), de nombreux articles avaient été publiés sur la pandémie de COVID-19 et les entreprises. Plus précisément, nous avons trouvé 2118 articles indexés dans Scopus et 935 articles indexés dans Web of Science pour ce domaine de recherche. Cependant, peu d'études (Dimson et al., 2020 ; Kalemli-Ozcan et al., 2020) ont analysé les changements clés dans les activités des entités pour évaluer le niveau de performance des entreprises en tant que réponses à la pandémie de COVID-19.

De ce fait, notre étude va s'intéresser à l'impact du COVID-19 sur les TPME Marocaines en répondant à la problématique suivante : Quel est l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les TPME Marocains à la lumière des mesures de soutien prises par le gouvernement Marocain ?

Dans un premier temps, nous allons effectuer une analyse bibliométrique de la relation entre COVID-19 et les entreprises à l'aide d'un nouvel outil - le logiciel VOSviewer. Bien que cet outil ait été utilisé auparavant pour l'analyse de recherches sur le thème de COVID-19, notre travail est, la première étude qui analyse la relation entre COVID-19 et les performances financières des entreprises marocaines par le logiciel VOSviewer.

Ensuite, après avoir mis l'accent sur les mesures de soutien et d'appui pris par le gouvernement marocain, nous allons discuter les résultats importants sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité financière des TPME à la lumière d'une analyse documentaire des données sur les données de panel des établissements gouvernementales (HCP, BAD,BIT...).

## **1. Cadre théorique de la pandémie COVID 19 des TPME au MAROC**

### **1.1. L'avènement de la crise sanitaire COVID 19 à l'échelle international**

En raison des nombreuses études relatives à la pandémie de COVID-19, nous procédons tout d'abord à une analyse bibliométrique afin de saisir les principales questions. Celles-ci sont

analysées directement et sont liées à la relation entre l'évolution de la pandémie de COVID-19 et les performances des entreprises. Nous passons en revue tous les articles publiés sur le Web of Science qui contiennent le mot " COVID " comme sujet, puis, à l'aide du logiciel VOSviewer, nous vérifions leurs liens étroits avec les mots les plus utilisés, en nous concentrant sur " entreprises ". Simultanément, les informations récupérées nous montrent comment visualiser clairement les résultats sous la forme de cartes scientifiques.

En utilisant les mots-clés COVID et entreprises, nous trouvons 2118 articles indexés dans Scopus et 935 articles indexés dans Web of Science, au moment de notre recherche (février 2022). La figure 1 présente la distribution graphique du nombre d'occurrences et des liens entre les termes les plus utilisés qui sont corrélés avec COVID et entreprise, lorsque les articles indexés par Scopus sont utilisés. Plus les puces sont élevées, plus les occurrences des termes sont importantes et plus les liens entre les termes sont forts. Les différentes couleurs font référence à différents clusters correspondant à la manière dont les liens sont réalisés. La figure 2 présente le même type de carte mais pour les articles indexés par Web of Science. A partir des figures 1 et 2, on peut observer que COVID-19 est associé à de nombreuses questions liées à l'activité des citoyens. Cependant, une partie importante de ces termes est liée au domaine des affaires, de la gestion, de la performance, des risques, de la continuité des affaires, de la crise et de la dépression. En ce qui concerne les domaines d'activité, les figures 1 et 2 montrent que des termes tels que la sécurité alimentaire, le tourisme et la santé ont des occurrences élevées en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 et les entreprises.

D'après les figures 3 et 4, nous constatons que le plus grand nombre d'articles relatifs à COVID-19 et aux entreprises sont publiés aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni et la Chine. Parmi les pays européens, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ont publié le plus grand nombre d'articles sur ce sujet. Cependant, ce nombre est loin de celui des trois premiers pays mentionnés.

Néanmoins, la figure 5 montre que le plus grand nombre d'articles sur COVID19 et les entreprises sont publiés dans la revue Sustainability (23 articles), suivie de Journal of Business Research (7 articles), Industrial Marketing Management (6 articles), et Science of Total Environment, Journal of Service Management, et IEEE Access (avec 5 articles chacun).







du transport aérien en Inde. L'article comprend une analyse financière détaillée des compagnies aériennes entre 2010 et 2019, en se concentrant sur leurs performances, leur rentabilité et les scores Z d'Altman. En effet, ce secteur a été fortement touché par la pandémie et leur article projette les pertes d'exploitation au milieu de l'impact de Covid-19 sur divers scénarios de régression. L'auteur conclut que la viabilité de ce secteur dépend du recouvrement des dépenses variables et de la minimisation des pertes.

Plusieurs études (Népal, 2020 ; Skare et al., 2021 ; Sigala, 2020) analysent l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du tourisme. Skare et al. (2021) révèlent un impact destructeur important sur les industries du voyage et du tourisme et suggèrent l'adoption d'un partenariat politique privé et public pour soutenir et développer de nouvelles méthodes de gestion des risques pour faire face à la crise. En outre, Sigala (2020) passe en revue de manière critique la littérature passée et émergente et discute des principaux impacts, comportements et expériences que les trois principaux acteurs du tourisme (la demande touristique, l'offre et les organisations de gestion des destinations, et les décideurs politiques) vivent pendant les trois étapes de la pandémie COVID-19 : réponse, récupération et réinitialisation.

L'étude de Mirza et al. (2020a) sur l'impact de COVID-19 sur la solvabilité de 12 387 sociétés non financières cotées en bourse dans les 15 États membres de l'UE révèle que les entreprises manufacturières, minières et de vente au détail sont plus sensibles aux problèmes de solvabilité en raison d'une baisse de la capitalisation boursière. Ces secteurs s'avèrent être plus exposés à la probabilité de défaut et à une baisse significative de la suffisance des flux de trésorerie par rapport aux autres secteurs d'activité. En outre, Rizvi et al. (2020a) évaluent l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation des entreprises non financières dans 10 États membres de l'UE en utilisant une approche de scénario de test de stress. En utilisant un échantillon généreux de 5342 entités non financières cotées, leurs résultats montrent une perte significative des valorisations dans tous les secteurs en raison d'une possible baisse des ventes et d'une augmentation du coût des capitaux propres. Les auteurs estiment que les entités moyennes de certains secteurs pourraient perdre jusqu'à 60 % de leur valeur intrinsèque en un an, comme effet de la crise. Ensuite, il existe des études telles que Yarovaya et al. (2020a) qui réalisent des tests de résistance sur des données trimestrielles afin d'évaluer l'impact de Covid-19 sur les portefeuilles de prêts de 255 établissements de crédit de 10 États membres de l'UE. Leurs conclusions révèlent que la qualité de leurs actifs et l'adéquation de leurs fonds propres se sont détériorées, augmentant ainsi leur probabilité de défaillance. Les grandes banques semblent être

plus sensibles aux scénarios de stress renforcés, de sorte que la menace d'un effondrement systémique est présente dans des conditions de pandémie.

La littérature de recherche s'est également intéressée aux effets de la crise actuelle sur l'évolution des fonds communs de placement. Ainsi, Yarovaya et al. (2021) étudient l'impact de l'efficacité du capital humain, principalement celle des gestionnaires de portefeuille des fonds communs de placement, sur la performance des fonds, pendant cette période de stress extrême créée par la pandémie de COVID-19. Leurs résultats prouvent que les fonds d'actions les mieux classés en termes d'efficacité du capital humain ont surperformé leurs homologues pendant l'épidémie de COVID-19. En outre, leur analyse des différentes phases de l'épidémie a révélé des résultats intéressants, concluant que les investissements en capital humain permettent d'améliorer l'efficacité et la performance des fonds en période d'incertitude. En outre, Rizvi et al. (2020b) évaluent les effets préliminaires de la pandémie sur diverses catégories de fonds communs de placement européens, en divisant la période janvier-mai 2020 en trois phases d'évolution. La seule catégorie de fonds plutôt stable du point de vue des styles d'investissement s'est avérée être celle des fonds d'entrepreneuriat social. Les conclusions de cette étude mettent en évidence le fait que le marché a enregistré des transitions d'options plus risquées vers des options relativement plus sûres en tant que stratégies et tailles d'investissement. Ensuite, les investissements se sont déplacés vers des secteurs non cycliques et des pays présentant des taux d'infection plus élevés vers ceux présentant des taux relativement plus faibles. Soutenant la même idée, Mirza et al. (2020b) travaillent également avec un échantillon de fonds européens gérés activement, pour les six premiers mois de l'année 2020, prouvant que les fonds d'entrepreneuriat social ont surperformé leurs homologues pendant cette période, de sorte que les chercheurs recommandent les fonds d'entrepreneuriat social comme résilients et "un concurrent viable dans les portefeuilles d'investissement, en particulier pendant les périodes de forte volatilité". Sur des sous-échantillons régionaux de fonds communs de placement, Mirza et al. (2020c) étudient les effets de la pandémie sur les pays d'Amérique latine massivement touchés du point de vue de la performance ajustée au risque des fonds d'actions. En classant ces fonds d'actions en fonction de l'efficacité de leur capital humain en utilisant 2019 comme année de référence, les chercheurs démontrent les performances supérieures des fonds les mieux classés en termes d'efficacité humaine par rapport à leurs homologues. Yarovaya et al. (2020b) valident les fonds d'actions islamiques comme ayant été plus résistants au choc initial COVID-

19, puisqu'ils ont surpassé leurs homologues non islamiques en termes de performance ajustée au risque.

Un autre groupe d'études (Dimson et al., 2020 ; Eggers, 2020 ; Kalemli-Ozcan et al., 2020) se concentre sur la manière dont les grandes et petites entreprises sont gérées en temps de crise.

Les petites et moyennes entreprises sont plus sévèrement touchées par une crise que les grandes entreprises en raison de la responsabilité supposée de la petite taille et de leur manque de ressources (Eggers, 2020). La recherche d'Eggers (2020) comprend une étude bibliométrique sur 69 articles examinant les PME lors de crises précédentes et propose des moyens de surmonter les ralentissements économiques dans les domaines de la finance, de la stratégie et de l'environnement institutionnel. Une vaste étude menée par Dimson et al. (2020) en août 2020 sur plus de 2 200 PME de cinq pays européens (France, Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni) révèle que la grande majorité des PME analysées ont enregistré une baisse de leurs revenus. En Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, cette baisse est d'environ 30 à 33 %, tandis qu'en France et en Allemagne, elle est beaucoup plus faible (27 % et 23 % respectivement). Une autre étude de grande envergure réalisée par Kalemli-Ozcan et al, Kalemli-Ozcan et al, Kalemli-Ozcan et al, (2020) sur dix-sept pays estime une augmentation du taux d'échec des PME d'environ 9 points de pourcentage dans le contexte d'une pandémie. Les secteurs des services tels que l'hébergement et la restauration, les arts, le divertissement et les loisirs, et l'éducation sont parmi les secteurs les plus touchés.

L'existence d'un équilibre financier sous la forme d'un fonds de roulement net a un impact sur la performance, le risque et la valeur de l'entreprise (Smith, 1980 ; Banos-Caballero et al., 2016 ; Achim et al., 2016 ; Mirza et al., 2020a ; Rus & Achim, 2020 ; Rizvi et al., 2020a). Avoir une bonne gestion de la trésorerie est impératif, notamment lors d'une crise telle que la pandémie de COVID-19. Il existe de nombreux indicateurs d'une entreprise qui suggèrent un montant insuffisant de fonds de roulement, tels que les retards de paiement (incapacité à payer les factures en temps voulu), les retards de livraison (parce que l'organisation ne peut pas maintenir des stocks suffisants, elle achète des matériaux aux fournisseurs seulement après en avoir reçu la commande de la part des clients, et cette période de livraison implique des retards), et le crédit à court terme (l'organisation exige des liquidités à l'avance de ses clients pour financer la production du bien) (Brag, 2015, p.139).

Dans cette optique, Mullins (2020) propose quatre outils simples pour aider tout chef d'entreprise à gérer efficacement sa trésorerie dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Un besoin en fonds de roulement positif doit être financé à la fois par des ressources propres et des ressources extérieures (en utilisant l'effet de levier) qui peuvent être attirées sur le long terme. La décision de financer une entreprise a un impact sur sa performance globale ; par conséquent, les entreprises doivent examiner attentivement les aspects positifs et négatifs de chaque méthode de financement pour ses opérations. De même, Teng et al. (2021) considèrent la flexibilité financière comme un avantage fort pour le développement durable des entreprises. Ils travaillent avec un échantillon de sociétés cotées taiwanaises, analysant leurs données pour les deux premiers trimestres de 2020, estimant un effet significatif et positif de la flexibilité financière sur le rendement des actifs des entreprises, révélant également que l'industrie manufacturière taiwanaise à faible niveau d'actifs a le plus souffert de la crise COVID-19. Leur section sur les contrôles de robustesse utilise le rendement des capitaux propres comme variable dépendante alternative.

La dette est un mécanisme important pour résoudre les problèmes des entreprises où il existe une séparation entre la propriété et le contrôle. Les gestionnaires sont incités à augmenter sa valeur, car plus la valeur de leur entreprise est élevée, plus elle contribue directement à une augmentation de leur pouvoir, de leur prestige et de leur rémunération. Dans ce contexte, la dette est utilisée comme un mécanisme disciplinaire pour réduire les coûts d'agence en alignant les intérêts des actionnaires et des managers, selon l'"hypothèse du contrôle" (Jensen & Meckling, 1976). Des résultats similaires sont observés dans l'étude de Cremers et Nair (2005), qui conclut qu'un système de gouvernance d'entreprise fort génère un niveau d'endettement plus élevé en utilisant l'effet de levier pour augmenter la performance de l'entreprise. Par ailleurs, Driffield et al. (2007) montrent que des niveaux plus élevés de concentration des participations sont associés à des niveaux d'endettement plus élevés, quel que soit le type de structure de propriété (Achim & Borlea, 2013, p.99). Cependant, certaines études trouvent des résultats opposés (Frydenberg, 2011 ; Lenka, 2017). Frydenberg (2011) constate qu'un endettement plus faible augmente les rendements lorsque les entreprises préfèrent se financer à partir des bénéfices non distribués plutôt que par le biais de la dette. Pour les entreprises tchèques, Lenka (2017) trouve une relation négative entre le ROE et l'endettement dans la grande majorité des secteurs d'activité (agriculture, pêche et sylviculture ; construction, commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles ; activités professionnelles, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien). Néanmoins, Bieliaieva et al. (2020) analysent la situation actuelle des entreprises et affirment que pour les entreprises, la

crise peut survenir plus tôt que pour l'ensemble de l'économie nationale ou mondiale, en raison de perturbations internes. Leur article se concentre sur la gestion de crise comme solution pour surmonter la crise, avec des effets à long terme sur les ventes et les bénéfices d'une entreprise. Les nouvelles tendances auxquelles les entreprises se sont adaptées, en réponse à la pandémie, ont envisagé le commerce électronique et de nouvelles opportunités de développement, afin d'éviter la fermeture. Une autre idée intéressante qu'ils soutiennent est que le coût d'une crise continue longtemps après qu'elle ait pris fin, pour des dimensions allant des employés et de leurs familles, aux pays et au monde entier, également.

## **1.2. Les mesures de soutien et d'appui aux entreprises marocaines notamment les TPME**

En cette période de crise sans précédent, tous les secteurs d'activité économique sont totalement secoués et désorientés. L'observation est globale, tous les pays sont entrés dans une course contre la montre pour sauver la santé des citoyens et la viabilité du système économique. Au Maroc, toutes les institutions (Banques, organismes publics...) sont tenues d'agir ensemble pour sauver notre tissu économique et maintenir la résilience des différents départements.

La lutte contre la propagation du virus Covid19 a contraint l'ensemble des États à prendre des mesures urgentes et exceptionnelles pour faire face aux risques de pandémie. Le Royaume du Maroc n'a pas fait exception à ce processus et a pris plusieurs mesures à cet effet : des mesures à caractère normatif et institutionnel pour encadrer l'état d'urgence sanitaire, des mesures à caractère sécuritaire, et des mesures d'ordre socioéconomique pour remédier autant que possible aux conséquences de la baisse de production et de consommation.

La réponse du Maroc face à la pandémie du covid-19 devrait être qualifiée de réponse capitale, eu égard des mesures et efforts braves que les autorités ont conjugués dans le but de limiter la propagation du coronavirus et relever les défis à venir (OUDDA et al, 2020).

### **1.2.1 Les mesures de soutien fiscales et juridiques**

Le gouvernement marocain a et a mis en place des mesures de soutien sur le plan fiscal et juridique afin de faire face aux effets de la propagation de la pandémie COVID-19.

- **Création du fonds spécial pour la gestion de la pandémie COVID-19**

Le fonds a été créé par le décret n°2-20-2692 afin de soutenir l'économie nationale des effets de la propagation de la pandémie COVID-19, ainsi couvrir les charges à la mise à disposition des dispositifs médicaux. Le fonds est alimenté par le budget général en outre des contributions

des collectivités locales ainsi des personnes physiques et morales ayant l'intention de payer des dons.

- **Mise en place du Comité de veille économique (CVE) et mobilisation de ressources de financement**

Le CVE gère le fonds COVID créé par le décret n°2-20-2692 et qui alimenté par le budget général et les contributions des autorités locales ainsi que celle des personnes physiques et morales désirant verser des dons. Ce fonds spécial est de près de 34 milliards de dirhams a été créé afin de soutenir l'économie nationale et couvrir les charges médicales suite à la mise à niveau du dispositif médical.

Le CVE s'est intéressé également à l'assouplissement des conditions d'attribution des crédits par Bank Al-Maghrib pour soutenir les ménages et les entreprises, particulièrement les PME et les microentreprises, en quête de liquidité.

- **Extension des délais de paiement et de déclaration des impôts sur les sociétés (IS) pour certaines entreprises.**

Selon l'article 6 du décret n° 2.20.2923, les délais légaux et réglementaires ont été suspendus jusqu'à la levée des états d'urgence sanitaire. Cependant, la direction générale des impôts. La DGI a confirmé dans un communiqué que les contributions versées au profit des Fonds COVID 19 par les personnes physiques ou morales vont faire l'objet de dons revêtant le caractère de charges comptables déductibles du résultat fiscal.

Les entreprises qui ont déclaré en titre de l'exercice 2018 un chiffre d'affaire inférieur à 20 Millions, pourront si elles le souhaitent, bénéficier d'un report du dépôt des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt, du 31 mars jusqu'au 30 juin 2020. Les sociétés concernées n'auront pas besoin de formalité pour y bénéficier.

Le report des échéances porte sur les obligations suivantes<sup>1</sup>:

- La déclaration du résultat fiscal,
- Le complément de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2019,
- Le 1er acompte provisionnel exigible au titre de l'exercice en cours.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de tous les impôts, à l'exception de la TVA et du reversement des impôts retenus à la source dont les entreprises sont de simples collecteurs intermédiaires.

### **1.2.2. Les mesures sociales**

Les mesures sociales concernent les employés et employeurs relevant des entreprises en difficulté et qui étaient impacté par la crise COVID. Devant ce fait, le gouvernement a adopté des mesures de soutiens afin d'atténuer aux conséquences de la crise du COVID 19.

- **Suspension des paiements de cotisations sociales dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociales « CNSS »**

Tous les salariés immatriculés à la CNSS en bénéficiant de la suspension des paiements de charges sociales s'étalant du 1er Mars au Juin 2020 qui relèvent des sociétés en difficultés. Le conseil d'administration a décidé d'autoriser l'institution à ne pas exiger des pénalités de retard aux employeurs affiliés à cette caisse au titre des cotisations dues entre le 1er mars et le 30 juin 2020.

- **Indemnisation des salariés en arrêt d'activité**

Ladite convention prévoit également une indemnité mensuelle de 2000 Dhs , des allocations familiales et des prestations de l'Assurance de Maladie Obligatoire AMO au profit des employés en arrêt provisoire d'activité et qui ont été déclaré en Février 2020 dans des sociétés en difficulté et affiliées à al CNSS ainsi que les employés sous contrat insertion. Cet appui sera apporté par le Fonds COVID 19.

- **Aides pour les ménages pauvres**

Les ménages ramédistes et les ménages opérant dans le secteur informel dans des conditions analogues à celles des ménages ramédistes ont reçu une aide financière mensuelle d'un montant de 800 dirhams pour les ménages de une ou deux personnes, de 1 000 dirhams pour les ménages de trois ou quatre personnes, et de 1 200 dirhams pour les ménages de cinq personnes et plus. Les ménages endettés auprès du secteur bancaire ont bénéficié d'un report du remboursement des échéances des crédits bancaires (crédit à la consommation et crédit acheteur) jusqu'au 30 juin 2020.

- **Précisions apportées par le Ministère de Travail et d'Insertion Professionnelle**

Le MTIP a publié un guide explicatif présentant les orientations nécessaires, à la fois pour les employeurs et pour les salariés, concernant les dispositions applicables dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Les réponses apportées par le MTIP dans son guide, sur la base des textes législatifs et réglementaires en vigueur, visent l'organisation du travail et des congés, les dispositions à mettre en place en cas de contamination d'un salarié et les mesures de contrôle.

### **1.2.3. Les mesures bancaires et monétaires**

Ces mesures concernent les facilités bancaires pour les entreprises notamment les TPME afin de couvrir les besoins de trésorerie des entreprises

- **Mesures prises par Bank Al Maghrib pour le soutien à l'économie et au système bancaire**

La baisse du taux directeur de 25 points de base, pour atteindre 2%.

Un communiqué a été publié par Bank Al Maghrib qui annonce des mesures politiques en faveur des ménages et des entreprises :

- Le recours de la banque à tous les instruments de refinancement proposés en dirhams et devises étrangères ;
- Elargissement de la large gamme de titres et billets acceptés par Al-Maghrib Bank en échange du refinancement accordé à la banque ;
- Prolonger les termes de ces refinancements ;
- Renforcer son programme de refinancement spécifique aux très grandes PME en consolidant les crédits d'investissement, les crédits de fonctionnement et en augmentant la fréquence des refinancements. Aussi, en accélérant les paiements de l'État aux TPE.

Ce dispositif permettra, selon le communiqué de Bank Al- Maghrib, de tripler la capacité de refinancement des banques.

- **Report des échéances de crédit**

En date du 29 mars 2020, un communiqué a été publié par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) a annoncé le report, sur demande et pour les ménages et les entreprises directement impactés, des échéances des crédits amortissables et de leasing de mars au 30 juin 2020, sans application de frais ni de pénalités de retard.

- **Mise en place du dispositif « DAMANE OXYGENE »**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a mis en place un nouveau mécanisme de garantie « DAMANE OXYGENE », auprès de la Caisse Centrale

de Garantie (CCG), s'adressant typiquement aux TPE et PME affichant un chiffre d'affaires inférieur à 200 millions de DH.

Il s'agit d'un dispositif qui permet de soutenir les entreprises dont l'activité s'est dégradé ; dont il permet la couverture de 95% du montant de crédit ainsi les organismes de crédit peuvent mettre en place des découverts exceptionnels au profit des entreprises concernées.

Les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20 Millions DH peuvent solliciter du Ministre chargé des finances ou de la personne déléguée par lui à cet effet, une mesure de bienveillance leur permettant de bénéficier d'un étalement ou d'un report du paiement de l'impôt.

Dans ce cas, le bénéfice de ces mesures gracieuses est soumis à un examen individualisé des demandes, tenant compte des circonstances invoquées et des éléments justifiant la situation et les difficultés financières de chaque entreprise.

Il s'agit d'un nouveau mécanisme de garantie mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), auprès de la CCG.

- Objet de la garantie : Garantie de crédit de trésorerie exceptionnel en faveur des entreprises impactées par la crise COVID-19.

- Entreprises cibles : Tissu des TPME d'un chiffre d'affaire ne dépasse pas 200 Millions DH et que la baisse d'activité a impacté la trésorerie.

Les entreprises de taille intermédiaire réalisant un chiffre d'affaires entre 200 et 500 Millions DH, et dont l'activité a été impactée par la crise, peuvent également bénéficier de ce produit de garantie.

- Concours garantis : Découvert exceptionnel destiné à faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendues par l'entreprise. Ce découvert ne peut en aucun cas être utilisé pour résorber les dépassements sur les lignes.

Les lignes concernées sont celles relatives aux :

- Salaires du personnel,
- Redevances locatives,
- Frais généraux,
- Toute autre charge qui ne peut être reportée.

Les tirages sur ce découvert devront être effectués après épuisement des lignes de fonctionnement par décaissement accordés. Ils doivent aussi être utilisés au fur et à mesure et jusqu'au 30 juin 2020, sur présentation de justificatifs et/ou entre les mains des bénéficiaires.

- Remboursement du découvert : Le découvert exceptionnel est remboursable, in fine, et ce au plus tard le 31 décembre 2020. En cas d'incapacité de l'entreprise à faire face à cette échéance, le découvert est alors amorti sur une période n'excédant pas 5 ans.

- Quotité de garantie : La CCG se porte garante auprès des banques sur 95% du montant de crédit.

La garantie au titre de ce produit n'est pas prise en compte dans les plafonds d'engagement fixés pour les autres produits du Fonds de Garantie PME.

Cette quotité ne s'applique qu'au découvert exceptionnel à mettre en place dans le cadre de la crise COVID-19.

- Commission de garantie : 0,1% (HT) l'an (à la charge de l'emprunteur vis-à-vis de la CCG)

- Instruction des demandes : Afin de permettre aux banques d'accélérer le traitement des demandes de financement des entreprises, la CCG a accordé une délégation aux établissements de crédit pour engager sa garantie pour tout crédit dont le montant est moins de 2 Millions de DH.

#### **1.2.4. Autres mesures économiques adoptées par le gouvernement**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a mené une action forte concernant la réglementation des prix dans le contexte de cette crise sanitaire, dans une série de communiqués publiés sur le portail du Ministère. Il laisse ainsi entendre qu'il reste vigilant sur les pratiques abusives en matière de tarification des produits sanitaires ou de première nécessité.

Grâce à sa stratégie nationale, le Maroc se positionne en leader mondial quant à la gestion de la crise sanitaire. Dans le cadre de la stratégie antiépidémique que le pays a adopté, le Maroc a pris toutes les mesures pour protéger la santé de son peuple et pour soutenir les dimensions sociales et économiques à toutes les étapes de cette lutte intense, à commencer par la propagation du Covid-19 jusqu'à ces jours progressivement retour à la normale. La gestion de cette situation exceptionnelle par les pouvoirs publics signifie que la situation épidémiologique est largement sous contrôle, sauvant le Maroc du spectre des pires scénarios tels que le nombre d'infections, les soins intensifs et les décès. De même, le Maroc a été l'un des premiers pays à

lancer une campagne de vaccination en janvier 2021, respectant pleinement les principes de transparence, de volontariat, de liberté et de solidarité, et soutenu par la mobilisation d'importantes ressources financières.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir l'effet d'atténuation des mesures d'urgence sur les entreprises marocaines notamment les TPME. Devant ce fait, nous nous sommes basés sur les statistiques du haut-commissariat des plans sur l'impact de la crise COVID 19 sur les entreprises marocaines et appuyer ces résultats par une recherche des études empiriques élaborées dans ce sens par la confédération générale des entreprises au Maroc (CGEM), la confédération marocaine des TPE-TPME et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Casablanca-Settat.

### **1.2.5. Actions d'accompagnement des mesures d'appui**

- Création d'un comité technique dans le cadre du Comité de Veille Economique, pour élaborer un guide explicitant les conditions et modalités d'octroi des mesures mise en place au cas par cas.
- Circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 26 Mars 2019, adressée à tous les départements ministériels et les établissements et entreprises publiques pour l'accélération des paiements dus aux entreprises (TPE et PME).
- Un audit de l'ensemble des opérations réalisées par la CNSS dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide aux salariés des TPME en difficulté, sera effectué par l'Inspection Générale des Finances. Toute infraction sera sanctionnée.

## **2. L'impact de la pandémie COVID 19 sur la situation des PME à la lumière des mesures de soutien adoptées par le gouvernement**

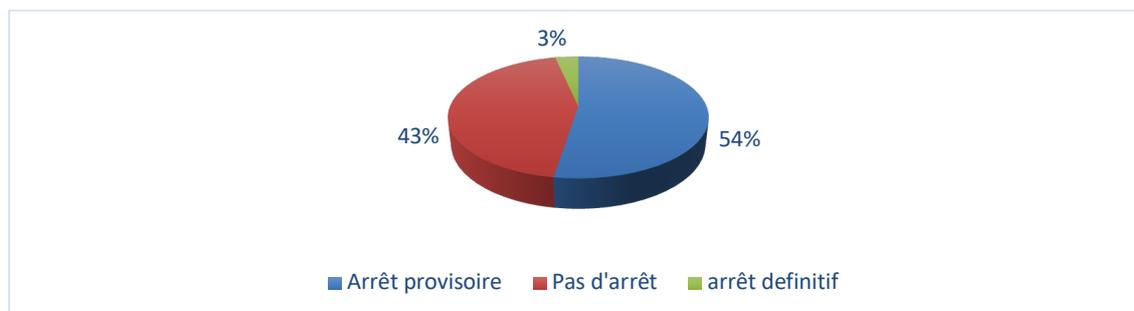
Covid-19 est un déterminant fondamental d'échec des PME-TPE. A cet effet, il a été annoncé par le ministre de l'emploi que 131.955/216.000 entreprises ont été impactées dans cette petite période par la pandémie, ce qui représente 61% du tissu productif national (El Abjani, El Bahjaoui,2020).

Une enquête qualitative auprès des entreprises organisées a été menée par le Haut-Commissariat au Plan, qui a pour but d'étudier l'impact immédiat de la crise sur les entreprises marocaines.

Près de 142 000 entreprises (57 % de l'ensemble des entreprises) en avril 2020, ont annoncé des arrêts définitifs ou temporaires d'activités. Parmi celles-ci, plus de 135 000 entreprises ont dû arrêter temporairement leurs activités, alors que 6 300 entreprises en cession définitive de leurs

activités. Par catégorie d'activité, TPE (Très Petite Entreprise) 72%, PME (Petite et Moyenne Entreprise) 26%, GE (Grande Entreprise) 2% des entreprises ont fermé temporairement ou définitivement (Voir Figure 6).

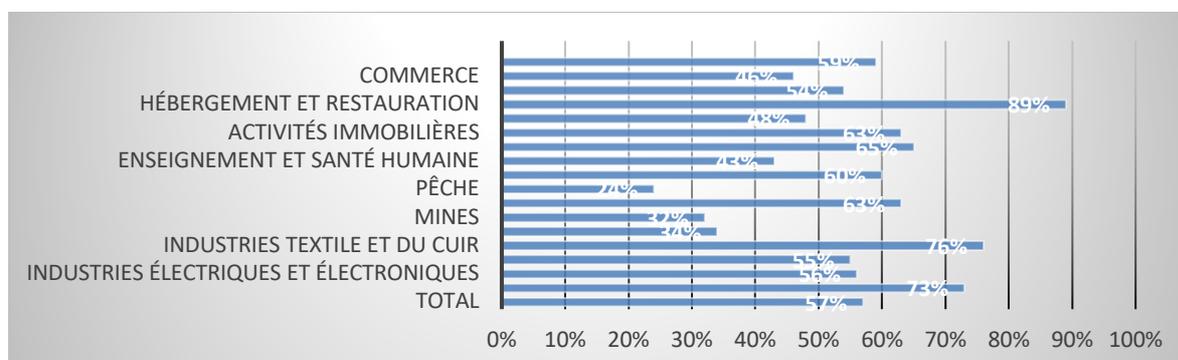
**Figure 6 : Situation de l'activité des entreprises**



Source : HCP

Les secteurs de l'hébergement et la restauration ont été les plus touchés par la pandémie, avec 89% des entreprises fermées, le textile et le cuir, les métaux et les machines avec respectivement 76% et 73%, et la construction près de 60% (voir Figure7).

**Figure 7 : Proportion des entreprises en arrêt provisoire ou définitif par secteur d'activité**



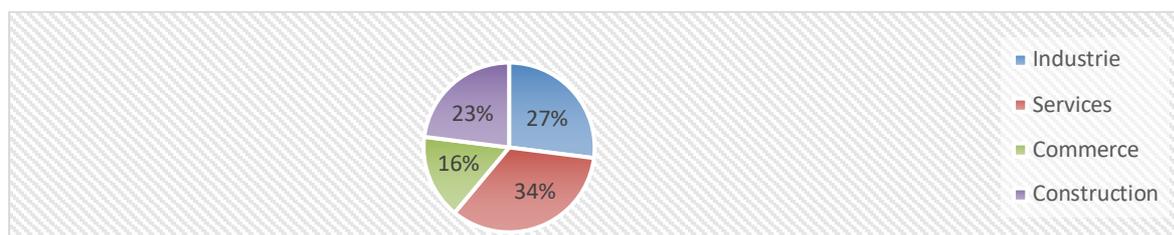
Source : HCP

L'emploi est touché par cette situation. 27% des entreprises devraient licencier temporairement ou définitivement. En conséquence, selon les résultats de l'enquête, près de 726 000 emplois, soit 20 % de l'effectif total des entreprises organisées, ont été supprimés. Par catégorie d'activité, 21% pour les TPE, 22% pour les PME, General Electric était à 19%. De plus, plus de la moitié (57 %) des effectifs réduits étaient TPME (Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise).

Les industries les plus touchées par les licenciements sont principalement les services, avec 245 000 emplois, soit 17,5 % de l'emploi total du secteur, suivis du secteur industriel, qui a perdu 195 000 emplois, soit 22 % de l'effectif de l'industrie. L'industrie de la construction perdra également près de 170 000 emplois au cours de cette période, soit 24 % de l'emploi total de l'industrie. L'industrie du vêtement connaîtra une baisse de 34 % de l'emploi total du secteur, en suite vient l'hébergement avec une baisse de 31 %, et puis la construction et de la restauration avec une baisse de 27 % et 26 % des effectifs.

Pour les entreprises qui poursuivent leurs activités malgré la crise sanitaire (43% du nombre total d'entreprises), 50% d'entre elles sont menées à réduire leur production afin de s'adapter aux conditions imposées par la situation. 81% d'entre eux auront une réduction de 50% ou plus. Ventilée par catégorie d'entreprises, l'enquête révèle que 49% des TPE réduiraient leur production en raison de la crise sanitaire actuelle sur la période de référence de l'enquête (40% d'entre elles ont connu une baisse de 50% ou plus) (voir Figure 8).

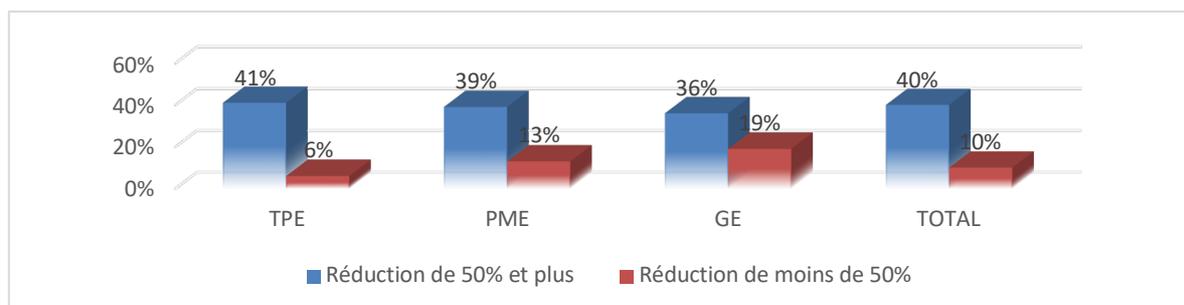
**Figure 8 : Répartition de l'emploi qui aurait été réduit par secteur d'activité**



Source : HCP

Quant aux entreprises n'ayant pas arrêté leur activité nonbstant la crise sanitaire et qui présentent 43%, 81% d'entre elles étaient dans l'obligation de réduire leur production de 50% ou plus (voir Figure 9)

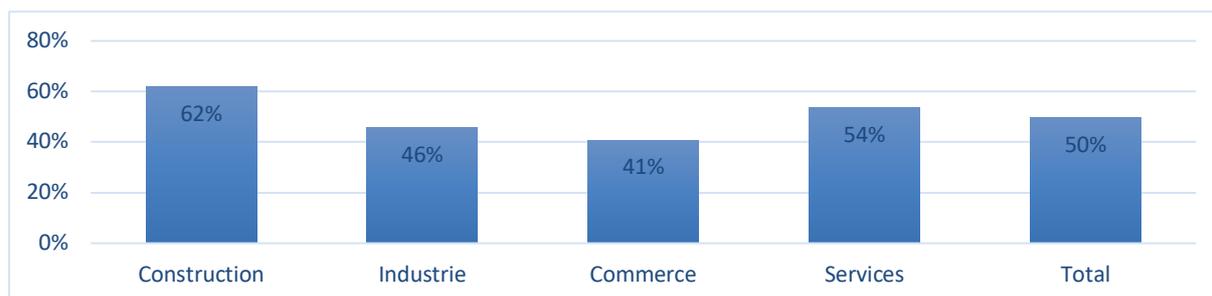
**Figure 9 : Proportion des entreprises en activité ayant réduit la production par catégorie**



Source : HCP

Par secteur d'activité, 62% des entreprises encore actives dans le BTP devraient réduire leur production. D'autres industries seront également affectées par cette baisse, notamment l'hébergement et la restauration (60%), les industries chimiques et ultra-chimiques (52%), les transports et l'entreposage (57%), et le textile et le cuir (44%). (Voir Figure 10).

**Figure 10 : Proportion des entreprises en activité qui aurait réduit leur production par catégorie**



Source : HCP

En ce qui concerne l'emploi au Maroc, les mesures d'atténuation mises en place permettront de préserver 71% des opportunités d'emploi directement restreintes. Près de 1,6 million d'emplois sont considérés comme menacés, compte tenu de l'impact du HCP sur l'accouchement et des investigations de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises au Maroc) durant les premiers mois de l'accouchement.

En effet, l'économie marocaine a perdu 432 000 emplois en 2020, selon le HCP. Ce chômage concerne principalement les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (273 000 emplois) et des services (107 000 emplois), suivis du secteur industriel dont l'artisanat (37 000 emplois) et du secteur de la construction (9 000 emplois) (HCP 2021). Malgré certaines restrictions, l'aide apportée aux salariés ayant cessé leurs activités et déclarés à la CNSS (secteur formel) en février 2020 permet de maintenir le lien entre les salariés et leurs employeurs. En effet, la proportion de travailleurs qui pourraient ne pas être éligibles à la subvention salariale est de près de 30 % de la population de travailleurs inscrits à la CNSS.

Il s'agit des travailleurs qui n'ont pas de déclaration permanente auprès de la CNSS, ainsi que des travailleurs qui exercent des formes d'emploi atypiques et sont considérés comme des travailleurs indépendants. Quant au secteur informel, l'aide financière aux ménages, bien que modeste (54% du seuil mensuel de pauvreté urbaine), contribue à atténuer l'impact sur la pauvreté.

D'après l'analyse des mesures d'atténuation aux effets de la crise sanitaire prises par le gouvernement ont eu des répercussions positives surtout au niveau du maintien de l'emploi.

En complément aux données disponibles, la BAD (Banque Africaine de développement) et le BIT (Bureau International de Travail) ont mené une enquête sur 350 TPME opérant dans le secteur formel et informel (dont 300 répondants au total) ; le résultat de cette enquête a permis de montrer que, globalement, les mesures d'urgence prises par le gouvernement ont eu des impacts positifs en termes d'accès au financement, de sauvegarde d'emplois et d'aide aux entreprises.

Une étude complémentaire a été menée sur l'impact direct de la crise sanitaire sur les PME au niveau d'activité, sur le maintien d'emploi, sur la pérennité de leurs entreprises, et ce, sur un échantillon de 54 PME au Maroc. Les résultats de l'étude ont démontré que parmi les entreprises interrogées, 42% ont besoin d'une aide financière sous forme de crédit et d'aide financière, 32% ont besoin d'un report des paiements d'impôts après le 30 juin 2020 et 30% ont besoin d'un report des paiements sociaux Juin 2020 Après le 30 mars , 19 % des employés ont trouvé que certaines des activités de l'employé et l'État versant un pourcentage de leur salaire leur seraient bénéfiques pour continuer leurs activités 11 % ont demandé un suivi selon leur département d'activité 9 % ont déclaré non requis, tandis que 7 % ont déclaré d'autres besoins comme les subventions, les conseils et le financement. D'autres déclarent que pour soutenir leurs entreprises il faut reprendre une vie normale, et ils sont confrontés à des restrictions qui ralentissent leurs déplacements, comme des complications des autorités locales qui les déplacent, ce qui est normal dans un milieu carcéral (Boutafrouit & Mdarbi, 2021) .

Il ressort de cette étude que, bien que l'Etat Marocain a pris plusieurs mesures importantes de soutien des entreprises Marocaines et notamment les TPME, sauf que ça reste insuffisant pour garantir la survie et la continuité de l'activité de la TPME. De ce fait, le CVE (Comité de Veille Economique) doit penser à adapter des mesures adéquates aux besoins des entreprises non seulement pour booster le financement mais également pour les accompagner de tirer le meilleur de ce financement.

## Conclusion

À long terme, on peut prévoir l'impact de cette crise sanitaire sur l'ensemble de l'économie, en particulier sur les petites et moyennes entreprises, dont les systèmes de gestion sont faibles et les problèmes de financement les empêchent de faire face à la crise.

L'Etat marocain a pris plusieurs mesures pour appuyer les TPE, comme le report des échéances bancaires, fiscales et sociales et les lignes de crédit, comme le dispositif "DAMANE OXYGENE", qui s'adresse essentiellement aux TPE/PME, qu'ont un chiffre d'affaire qui ne dépasse pas les 200 millions de DH. Ce financement bancaire, ajouté à la ligne existante, couvre jusqu'à 3 mois de dépenses courantes de fonctionnement (notamment le paiement des salaires, du loyer et des achats nécessaires, etc.) à hauteur de 20 millions de DH, ainsi que la création de labels (contenu marocain certifié) pour promouvoir la consommation de produits artisanaux et stimuler l'activité des entreprises en difficulté.

Les efforts consentis par l'État marocain sont très importants, mais pas suffisants pour garantir la pérennité et la durabilité des activités des TPME, le Comité de veille économique doit donc envisager l'adaptation des mesures au secteur d'activité et son suivi pour en assurer l'efficacité à travers une étude approfondie des besoins de ces entreprises. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les financements, mais de chercher à accompagner ces PME pour qu'elles puissent profiter pleinement de ces financements.

En conclusion, cet article nous permet de comprendre l'impact du coronavirus sur les TPME marocaines. Cependant, comme toute contribution qui se veut scientifique, notre travail est soumis à certaines limites, dans lesquelles nous citons certaines informations en raison du manque de produits scientifiques sur le sujet, en plus de la difficulté d'obtenir des informations. Aussi, afin d'enrichir ce travail de plusieurs nouvelles pistes de recherches futures sur ce sujet, nous proposons une enquête auprès d'un échantillon plus large de TPE et des efforts de recherche pour suivre l'évolution de l'impact de cette crise sanitaire sur ces entreprises (TPME).

## BIBLIOGRAPHIE

Achim, M. V., & Borlea, N. S. (2013). *Corporate governance and Business Performances*. LAP Lambert Academic Publishing Germany.

Achim, M. V. (2017). *Diagnosis of business. A global view*. LAP Lambert Academic Publishing Germany.

Anker, T. B. (2021). At the boundary: Post-COVID agenda for business and management research in Europe and beyond. *European Management Journal on Journal*, 39(2), 171–178.

<https://doi.org/10.1016/j.emj.2021.01.003>

Bacq, S., Geoghegan, W., Josefy, M., Stevenson, R., & Williams, T. A. (2020). The COVID-19 Virtual Idea Blitz: Marshaling social entrepreneurship to rapidly respond to urgent grand challenges. *Business Horizons*, 63(6), 705–723.

Banos-Caballero, S., Garc ~ 1a-Teruel, P. J., & Martinez-Solano, P. (2016). Financing of working capital requirement, financial flexibility and SME performance. *Journal of Business Economics and Management*, 17(6), 1189–1204.

Bieliaieva, N., Krushelnytskyi, M., Voliak, L., Usata, N., & Sova, O. (2020). From survival to business prosperity: The financial aspect of managing an organization in a crisis.

Caisse Centrale de Garantie : <https://www.ccg.ma>,

Communiqué du Ministère de l'Intérieur, 19 mars 2020

Convention pour l'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la pandémie du Coronavirus (Covid-19) entre le Gouvernement, la CNSS et la CGEM, Mars 2020

Dimson, J., Mladenov, Z., Sharma, R., Tadjeddine, Z. (2020). COVID-19 and European small and medium-size enterprises: How they are weathering the storm. Retrieved January 20, 2021,

Driffield, N. L., Mahambare, V., & Pal, S. (2007). How does ownership structure affect capital structure and firm value? Recent evidence from East Asia. *Economics of Transition*, 15(3), 535–573.

Eggers, F. (2020). Masters of disasters? Challenges and opportunities for SMEs in times of crisis. *Journal of Business Research*, 116, 199–208.

Elabjani A. & Elbahjaoui M. (2021). « L'impact de covid-19 et les mesures de résilience pour la relance de l'économie nationale », *Revue Internationale des Sciences de Gestion* «Volume 4 : Numéro 2 » pp : 957.

El-Sheekh, M. M., & Hassan, I. A. (2021). Lockdowns and reduction of economic activities during the COVID-19 pandemic improved air quality in Alexandria, Egypt. *Environmental Monitoring and Assessment*, 193(1), 11.

Frydenberg, S. (2011). *Capital Structure Theories and Empirical Tests: An Overview*. *Capital Structure and Corporate Financing Decisions* (p. 127). John Wiley

Groupe de la banque africaine, Note d'orientation politique sur l'emploi et les TPME au Maroc Impact de la CRISE covid- 19, MAI 2021

Hossain, M. (2021). The effect of the Covid-19 on sharing economy activities. Journal of Cleaner Production, 280 (2021), 124782.

Kalemli-Ozcan, S., Gourinchas, P. O., Penciakova, V., & Sander, N. (2020). COVID-19 and SME Failures, International, Monetary Fund, Working paper WPIEA2020.

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, circulaire relative à l'accélération des paiements au profit des entreprises (PME et TPE), 26 mars 2020

Note d'orientation politique sur l'emploi et les TPME au Maroc Impact de la CRISE covid – 19. Mai 2021 ;

OUDDAY. & al(2020) «Les retombées de la crise sanitaire Covid-19 sur l'Economie Marocaine», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit «Volume 4 : numéro 2» pp : 470

Publié au Bulletin Officiel n°6865 bis du 17 mars 2020.

Publié au Bulletin Officiel n° 6867 bis du 23 mars 2020.